



Logements privés

Montant des loyers charges comprises

Année universitaire 2018/2019 (Version MAJ le 23/07/2018)

Résidence V

Type de logement	Nombre d'occupants	Nombre de logements	Surface utile du logement	Loyer mensuel charges comprises TTC	Frais de dossier TTC	Dépôt de garantie
T1	1	108	Entre 17,5 m ² et 18,5 m ²	Entre 655,42 € et 686,22 €	Entre 227,50 € et 240,50 €	500,00 €
T1 bis	1	20	Entre 22 m ² et 27,5 m ²	Entre 794,02 € et 963,42 €	Entre 286 € et 357,50 €	550,00 €
T3	2	4	Entre 53 m ² et 54,5 m ²	Entre 1836,82 € et 1883,02 € <i>Soit entre 918,41 € et 941,51 € par colocataire¹</i>	Entre 689 € et 708,50 € <i>Soit entre 344,50 € et 354,25 € par colocataire¹</i>	700,00 €
T5	4	22	Entre 80 et 81,50 m ²	Entre 2 844,42 € et 2 890,62 € <i>Soit entre 711,11 € et 722,66 € par colocataire¹</i>	Entre 1 040,00 € et 1 059,00 € <i>Soit entre 260 € et 264.75 € par colocataire¹</i>	1500,00 €

¹ Pour les T3 et T5, taillés pour les colocations, les résidents colocataires s'engagent à verser la totalité du loyer chaque mois, peu importe le nombre de colocataires. Par exemple, 3 personnes peuvent louer un T5, chacun devant alors s'acquitter d'un loyer allant de 948,14 € à 963,54 €.

De même, si une ou plusieurs personne(s) décide(nt) de quitter la colocation avant la fin du bail, les étudiants restants verront leur part de loyer respective augmenter. Ainsi, si dans un T5 loué par 4 colocataires, 2 d'entre eux décident de quitter plus tôt, la part de loyer respective des 2 colocataires restants s'élèvera de 1 422,21 € à 1 445,31 €. Toutefois, ils pourront demander à être relogés dans un T3, en fonction des disponibilités.